

Paris, le 13 mai 2025

Monsieur le garde des Sceaux,

Vous avez entendu, dans la lettre adressée aux professionnel·les du monde judiciaire ce dimanche 11 mai, exposer une feuille de route visant à « remettre du bon sens, de l'efficacité concrète et de la rapidité dans notre système judiciaire » et ce, face à ce qui constitue, selon vous, les principaux maux de la justice : délais trop longs, peines mal exécutées, complexité de la procédure et des outils informatiques.

Si, après avoir vanté les mérites du modèle italien, vous dites désormais vous inspirer du système allemand, vous semblez oublier que ces modèles ne peuvent être transposés tels quels à notre organisation judiciaire sans risquer d'être contre-productifs.

S'agissant de la situation des prisons, vous assumez votre opposition à toute solution réelle et concrète pour remédier à la catastrophe sanitaire et sociale que constitue l'explosion de la surpopulation carcérale, en dépit des préconisations unanimes des acteurs du monde judiciaire et institutionnel. Les auteurs du rapport de la « mission flash audiencement » comme la CGLPL, le Défenseur des droits, les Etats généraux de la justice et le CESE avant eux, n'avancent qu'une seule solution : la mise en œuvre d'un mécanisme contraignant de régulation carcérale. En dépit de ces recommandations, vous rejetez délibérément cet outil concret, peu coûteux et à l'efficacité avérée.

A la place, vous proposez une « refonte » de l'échelle des peines, qui n'a de refonte que le nom. Bien loin de la véritable peine de probation que nous appelons de nos vœux, votre projet laisse la prison au cœur de la philosophie de la peine. Le durcissement du régime des peines que vous proposez – suppression du sursis simple, rétablissement des peines planchers, incarcération automatique des probationnaires au premier manquement – risque avant tout d'engendrer une aggravation drastique de la surpopulation carcérale.

Vous proposez, de même que tous vos prédécesseurs, de construire de nouvelles places de prison, alors que toutes les données statistiques démontrent que cette solution est un échec et que le nombre de places supplémentaires ne fait qu'accroître le nombre de personnes incarcérées.

Monsieur le ministre, cette absence de réponse crédible à la surpopulation carcérale en dépit des alertes et des préconisations relève, à ce stade, de l'irresponsabilité politique.

S'agissant de la situation de la justice criminelle, vous faites le choix, face à la pénurie de moyens, de dégrader le service public de la justice au détriment des citoyen·nes.

L'introduction du plaider-coupable que vous osez proposer, constituerait l'un des plus grands renoncements jamais réalisé en ce domaine : après le démantèlement des cours d'assises initié en 2019, vous proposez d'achever le procès criminel, héritage de la Révolution française, au profit d'une vision gestionnaire et transactionnelle. Cette réforme fera de vous le fossoyeur de l'une des institutions les plus précieuses de notre société.

Enfin, vous vous prévaliez d'avancées statutaires majeures sur le plan judiciaire. Sans rien nier du bénéfice de ces heureuses évolutions pour la rémunération de nos collègues, nous appelons de nos vœux une toute autre réforme statutaire, devenue indispensable au regard des menaces qui pèsent au présent et pour l'avenir, sur l'indépendance de l'institution judiciaire : celle du statut du parquet. Vous qui affirmez votre attachement au principe de séparation des pouvoirs, soyez le ministre qui portera ce projet et assurera la réelle indépendance de l'autorité judiciaire.

Nous ne pouvons ainsi que déplorer, Monsieur le garde des Sceaux, que ces quelques mois passés à la tête du ministère de la Justice n'aient pas suffi à vous convaincre de la nécessité de dépasser les affres des politiques sécuritaires recyclées depuis des décennies et d'oser penser une véritable révolution judiciaire.

Comme vous le rappelez dans votre lettre, la justice constitue un des piliers de notre démocratie. Elle ne doit pas être démantelée, mais renforcée. Les réformes d'affichage ne font que l'affaiblir.

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le garde des Sceaux, l'expression de notre vigilante considération.*

Le bureau,

Judith ALLENBACH



Lucia ARGIBAY



Manon LEFEBVRE



Justine PROBST



Mathilde THIMOTÉE

